Collectivités : valorisez vos travaux d'économies d'énergie avec l'ALEC !

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le dispositif des **Certificats d'Economies d'Energie (CEE)** permet de **valoriser financièrement** des travaux de rénovation ou d'efficacité énergétique.

En bref

Isolation, chauffage, ventilation, véhicule...
De nombreuses opérations d'investissement sont éligibles et donnent lieu à une contrepartie sous la forme de CEE.

Les certificats ainsi obtenus peuvent être valorisés financièrement !

L'ALEC vous accompagne en 5 étapes !

1 La commune sollicite son ou sa conseiller·e CEP pour vérifier l'éligibilité des opérations en amont des travaux

2 La commune transmet ses justificatifs (devis signés/factures) après travaux

3 L'ALEC vérifie les pièces justificatives, puis prépare les attestations à signer par la commune et les entreprises

4 L'ALEC procède au dépôt de l'ensemble des pièces sur la plateforme dédiée

5 L'ALEC vend les CEE après validation par le Pôle National des CEE puis reverse les recettes aux communes.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'un groupement régional pour le dépôt des dossiers porté par la région Bretagne.

Trois exemples de projets éligibles aux CEE

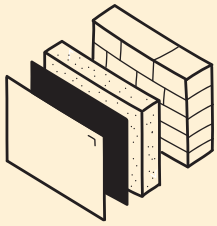

Isolation thermique par l'extérieur

Centre culturel Pôle Sud à Chartres de Bretagne

→ **Surface isolée : 969 m²**
→ **Recettes CEE : 10 175 €**

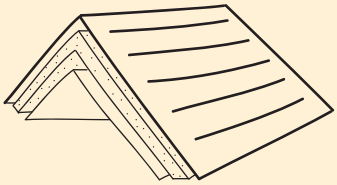

Isolation de la toiture

École maternelle à Orgères

→ **Surface isolée : 300 m²**
→ **Recettes CEE : 2 550 €**

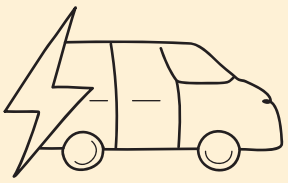

Achat d'un véhicule électrique utilitaire léger

BONIFICATION SUR 2025

→ **Recettes CEE : 3 900 €**

De nombreux intérêts pour les collectivités

→ **Récupérez** une partie de l'investissement grâce à la valorisation financière des travaux

→ **Maîtrisez** vos factures, grâce aux gains d'économies d'énergie

→ **Rénovez** vos installations et bâtiments en intégrant les enjeux énergétiques

Chiffres clés 2013-2024

49 communes participantes
447 opérations valorisées

800 000 € valorisés financièrement
6 800 000 kWh/an économisés

Plus d'informations sur le dispositif
www.alec-rennes.org/cee/

Contactez-nous !

→ **Votre conseiller ou conseillère CEP** pour vérifier l'éligibilité en amont de vos travaux

→ **Votre référent CEE**, pour toute question relative au dispositif

Fabien Pottier, 02 99 35 23 54
cee@alec-rennes.org

ALEC
AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU PAYS DE RENNES

Énergie et climat : agir ensemble pour mieux vivre aujourd'hui et demain !